

des facteurs techniques liés à la performance passée et à l'activité de marché, alors que la rentabilité dépend de la capacité de la stratégie à continuer à identifier avec succès les tendances de marché dont le Programme se sert pour réaliser des bénéfices.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » dans le prospectus de l'ICAV.

Frais du Fonds

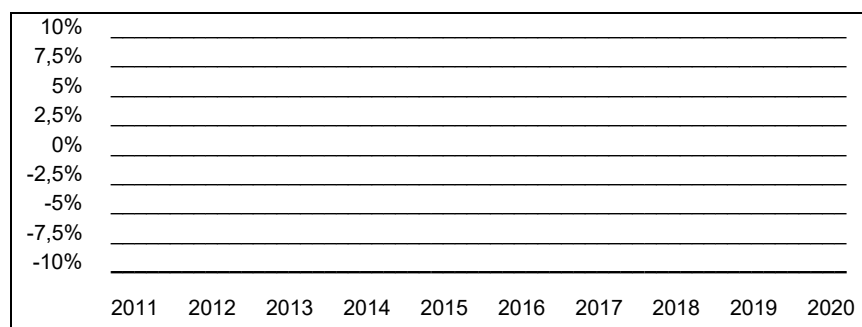
Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0%
Droits de sortie	0%
Charges prélevées annuellement sur le Fonds	
Frais courants	1,25%
Frais prélevés sur le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10%

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Dans certains cas, ils peuvent être inférieurs.

L'historique opérationnel du Fonds étant limité, le montant des frais courants indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Le détail des charges exactes sera fourni dans le rapport annuel du Fonds. Des informations supplémentaires à propos des charges peuvent être consultées dans la section « Commissions et dépenses » du prospectus.

Performances passées



Le calcul des performances passées ne tient pas compte des frais d'entrée et de sortie, mais tient compte des charges courantes mentionnées ci-dessus.

La performance passée est calculée dans la devise de base du Fonds, à savoir l'euro.

Les données disponibles sont insuffisantes pour fournir aux investisseurs une indication utile concernant la performance passée.

Le Fonds a été agréé par la Banque centrale d'Irlande le 12 février 2021.

Informations pratiques

- Le dépositaire est HSBC Continental Europe.
- De plus amples informations relatives au Fonds, des copies du prospectus de l'ICAV, le supplément du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semi-annuels sont disponibles auprès du secrétaire de l'ICAV : MFD Secretaries Limited, société sise au 32 Molesworth Street, Dublin 2, Ireland. Ces documents sont publiés en anglais et disponibles sans frais. Pour obtenir des informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le supplément du Fonds. Des informations sont également disponibles sur demande concernant les autres classes d'actions du Fonds qui sont en vente dans votre pays.
- Les derniers prix du Fonds sont accessibles auprès de l'Agent administratif de l'ICAV, HSBC Securities Services (Ireland) DAC.
- Le régime fiscal applicable au Fonds en Irlande peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- L'ICAV est un fonds à compartiment avec séparation de responsabilité entre ses compartiments. Autrement dit, en vertu du droit irlandais, les participations du Fonds sont séparées de celles d'autres compartiments de l'ICAV et votre investissement dans le Fonds ne devrait pas être affecté par des demandes visant tout autre compartiment de l'ICAV.
- Il est possible, sans qu'aucune commission de conversion ne soit facturée, de convertir vos actions du Fonds en actions d'une autre classe d'actions du Fonds. De plus amples informations sont exposées dans la section « Conversion d'actions » du prospectus. Des informations sur d'autres classes d'actions de l'ICAV peuvent être obtenues sur demande.
- La responsabilité de l'ICAV ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du supplément ou du prospectus du Fonds.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération mise à jour du Gestionnaire (y compris une description de la méthode de calcul de la rémunération et des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables d'octroyer cette rémunération et ces avantages) sont disponibles sur <https://www.cfm.fr/assets/PolitiquesDisclosures/Summary-Remuneration-Policy.pdf>. Un exemplaire papier sera disponible sans frais et sur demande auprès du Gestionnaire.
- La classe d'actions I (EUR) a été choisie pour son caractère représentatif de l'ensemble des classes d'actions du Fonds en date des présentes.

L'ICAV est agréée en Irlande et réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

Le Gestionnaire est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 février 2021.